

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIVU EXCENEVEX-YVOIRE
Séance du 24 avril 2026 à 19h15**

2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, à Yvoire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président du SIVU-Excenevex-Yvoire.

Présents : Manuel DAL MOLIN, Roger BECHET, Catherine MOUCHET, Erick MAGLI, Mathilde SOLERE, Sabine MOILLE, Laura DELUERMOZ (sans voix délibérative), Angélique AUSSANT (sans voix délibérative), Olivier DARRAS (sans voix délibérative), Hubert JACOBSSONE (sans voix délibérative),

Excusée : Aline DURET suppléée par Sabine MOILLE

Absent : Quentin MOUCHET

Invités : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)
Pierre BRON, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Excenevex)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice 06
Nombre de conseillers syndicaux présents 06
Nombre de votants 06
Date de convocation du Comité Syndical17 avril 2026

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-005 - Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 03 février 2026 à 18h30

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le compte rendu du Comité Syndical du 03 février 2026 à 18h30 présidé par Madame Valérie BAUD-LAVIGNE.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du Comité Syndical du 03 février 2026 à 18h30.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Manuel DAL MOLIN



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE



L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, à Yvoire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président du SIVU-Excenevex-Yvoire.

Présents : Manuel DAL MOLIN, Roger BECHET, Catherine MOUCHET, Erick MAGLI, Mathilde SOLERE, Sabine MOILLE, Laura DELUERMOZ (sans voix délibérative), Angélique AUSSANT (sans voix délibérative), Olivier DARRAS (sans voix délibérative), Hubert JACOBSOONE (sans voix délibérative),

Excusée : Aline DURET suppléée par Sabine MOILLE

Absent : Quentin MOUCHET

Invités : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)
Pierre BRON, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Excenevex)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice 06
Nombre de conseillers syndicaux présents 06
Nombre de votants 06
Date de convocation du Comité Syndical 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-006 - ELECTION DU PRESIDENT

5. Institutions et vie politique-5.1 Election exécutif

Le Président de l'Assemblée a **procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré les six délégués titulaires présents** du Comité Syndical, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mathilde SOLERE a été désignée en qualité de secrétaire par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du CCCT).

Le président, Monsieur Roger BECHET, *en application* des articles L.5211-1, L 5211-2, L 5211-8, L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs pour l'assister lors des opérations de vote. :

- Catherine MOUCHET

- Erick MAGLI

Se présente : Monsieur Manuel DAL MOLIN

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical titulaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué syndical a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 6
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : 0
- e. Nombre des suffrages exprimés (b - c) : 6
- f. Majorité absolue : 4

Indiquer les NOM et PRENOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DAL MOLIN Manuel	6	Six

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Manuel DAL MOLIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Manuel DAL MOLIN



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

A blue ink signature of Mathilde SOLERE.

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Lé délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, à Yvoire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président du SIVU-Excenevex-Yvoire.

Présents : Manuel DAL MOLIN, Roger BECHET, Catherine MOUCHET, Erick MAGLI, Mathilde SOLERE, Sabine MOILLE, Laura DELUERMOZ (sans voix délibérative), Angélique AUSSANT (sans voix délibérative), Olivier DARRAS (sans voix délibérative), Hubert JACOBSONE (sans voix délibérative),

Excusée : Aline DURET suppléée par Sabine MOILLE

Absent : Quentin MOUCHET

Invités : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)
Pierre BRON, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Excenevex)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice 06
Nombre de conseillers syndicaux présents 06
Nombre de votants 06
Date de convocation du Comité Syndical17 avril 2026

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N°2026-007 - ELECTION DU VICE-PRESIDENT sous la Présidence du nouveau Président élu

5. Institutions et vie politique-5.1 Election exécutif

Sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN élu président, le Comité Syndical, en application de l'article 6 des statuts du SIVU Excenevex-Yvoire qui prévoit l'élection d'un vice-président obligatoirement choisi parmi les membres délégués de la commune autre que celle du président et en conformité avec les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été invité à procéder à l'élection d'un vice-président.

Il a été rappelé que le vice-président est élu selon les mêmes modalités que le président conformément à l'article L. 2122-7-1 du CGCT ;

Se présente : Madame Aline DURET

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical, a procédé à l'élection du Vice-Président.

Election du Vice-Président

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 6
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : 0
e. Nombre des suffrages exprimés (b - c) : 6

f. Majorité absolue : 4

Indiquer les NOM et PRENOM des candidats <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DURET Aline	6	Six

Proclamation de l'élection du Vice-Président

Madame Aline DURET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Manuel DAL MOLIN



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

A blue ink signature of Mathilde Solere, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, à Yvoire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président du SIVU-Excenevex-Yvoire.

Présents : Manuel DAL MOLIN, Roger BECHET, Catherine MOUCHET, Erick MAGLI, Mathilde SOLERE, Sabine MOILLE, Laura DELUERMOZ (sans voix délibérative), Angélique AUSSANT (sans voix délibérative), Olivier DARRAS (sans voix délibérative), Hubert JACOBSONE (sans voix délibérative),

Excusée : Aline DURET suppléée par Sabine MOILLE

Absent : Quentin MOUCHET

Invités : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)
Pierre BRON, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Excenevex)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice	06
Nombre de conseillers syndicaux présents	06
Nombre de votants	06
Date de convocation du Comité Syndical	17 avril 2026

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-008 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Le Comité Syndical,

Considérant que Monsieur Erick MAGLI, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Erick MAGLI, pour le vote du CFU pour le budget,

Le Comité Syndical, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés			13 410,94 €		13 410,94 €	
Opérations de l'exercice	903 123,64 €	1 061 456,15 €	122 699,98 €	82 642,65 €	1 025 823,62 €	1 144 098,80 €
TOTAUX	903 123,64 €	1 061 456,15 €	136 110,92 €	82 642,65 €	1 039 234,56 €	1 144 098,80 €
Résultats de clôture		158 332,51 €	53 468,27 €			104 864,24 €
Restes à réaliser			11 260,67 €		11 260,67 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		158 332,51 €	64 728,94 €		11 260,67 €	104 864,24 €
RESULTATS DEFINITIFS		158 332,51 €	64 728,94 €			93 603,57 €

2° Constate, pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Manuel DAL MOLIN

La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE



L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, à Yvoire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président du SIVU-Excenevex-Yvoire.

Présents : Manuel DAL MOLIN, Roger BECHET, Catherine MOUCHET, Erick MAGLI, Mathilde SOLERE, Sabine MOILLE, Laura DELUERMOZ (sans voix délibérative), Angélique AUSSANT (sans voix délibérative), Olivier DARRAS (sans voix délibérative), Hubert JACOBSSONE (sans voix délibérative),

Excusée : Aline DURET suppléée par Sabine MOILLE

Absent : Quentin MOUCHET

Invités : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)
Pierre BRON, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Excenevex)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice 06
Nombre de conseillers syndicaux présents 06
Nombre de votants 06
Date de convocation du Comité Syndical17 avril 2026

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N°2026-009 : Affectation résultat - Exercice 2025

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Président indique que suite au vote du Compte Financier Unique du budget de l'exercice 2025 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 158 332,51 €
- Section d'investissement : déficit de 53 468,27 €

Sur proposition de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
-au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé) : 158 332,51 €

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Manuel DAL MOLIN



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

A blue ink handwritten signature of Mathilde SOLERE, consisting of a stylized 'S' and 'L' followed by a long horizontal stroke.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIVU EXCENEVEX-YVOIRE
Séance du 24 avril 2026 à 19h15**

2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, à Yvoire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président du SIVU-Excenevex-Yvoire.

Présents : Manuel DAL MOLIN, Roger BECHET, Catherine MOUCHET, Erick MAGLI, Mathilde SOLERE, Sabine MOILLE, Laura DELUERMOZ (sans voix délibérative), Angélique AUSSANT (sans voix délibérative), Olivier DARRAS (sans voix délibérative), Hubert JACOBSSONE (sans voix délibérative),

Excusée : Aline DURET suppléée par Sabine MOILLE

Absent : Quentin MOUCHET

Invités : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)
Pierre BRON, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Excenevex)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice 06
Nombre de conseillers syndicaux présents 06
Nombre de votants 06
Date de convocation du Comité Syndical 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N°2026-010 : Adoption du Budget Primitif 2026

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Comité Syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2026 du budget Principal ;

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2026 du budget principal,

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 du budget Principal tels que présentés par Monsieur le Président arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL Nomenclature M57

Section de Fonctionnement : **1 036 340,00 €**

Section d'Investissement : **210 914,35 €**



DONNE au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,

AUTORISE le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération,

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Manuel DAL MOLIN



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE



L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, à Yvoire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Manuel DAL MOLIN, Président du SIVU-Excenevex-Yvoire.

Présents : Manuel DAL MOLIN, Roger BECHET, Catherine MOUCHET, Erick MAGLI, Mathilde SOLERE, Sabine MOILLE, Laura DELUERMOZ (sans voix délibérative), Angélique AUSSANT (sans voix délibérative), Olivier DARRAS (sans voix délibérative), Hubert JACOBSOONE (sans voix délibérative),

Excusée : Aline DURET suppléée par Sabine MOILLE

Absent : Quentin MOUCHET

Invités : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)
Pierre BRON, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Excenevex)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice 06
Nombre de conseillers syndicaux présents 06
Nombre de votants 06
Date de convocation du Comité Syndical17 avril 2026

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-011 : Participation financières 2026 des communes membres

7. Finances locales – 7.1 Décision budgétaire

Vu la délibération du Comité syndical en date du 3 février 2026 fixant la participation provisoire des communes membres à la somme de 365 000 €,

Vu l'adoption du budget, et notamment le montant total de la participation des communes membres arrêté à 775 000 €,

Monsieur le Président propose de fixer, pour l'année 2026, la participation financière des communes d'Excenevex et d'Yvoire à la somme totale de 775 000 €, étant précisé qu'un acompte de 365 000 € a déjà été versé au mois de février.

Vu les statuts approuvés en date du 16 juillet 1997, précisant notamment les dispositions de répartition des participations financières annuelles des communes membres d'Excenevex et Yvoire ;

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXER les participations financières des communes d'Excenevex et d'Yvoire pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :

Participations 2026	Nb élèves	Recettes Fonctionnement	Bases Potentiel Fiscal				
	01/01/N	N-2	N-2				
Excenevex	152	1 992 214,22	3 508 296,00				
Yvoire	107	2 345 191,72	2 968 140,00				
Totaux	259	4 337 405,94	6 476 436,00				
Autres communes	14						
Total	273	4 337 405,94	6 476 436,00				
Calcul des participations communales 2026					Pour mémoire 2025		
	40%	10%	50%	Totaux			
775 000,00 €	310 000,00 €	77 500,00 €	387 500,00 €	775 000,00 €			
Excenevex	181 930,50 €	35 596,53 €	209 909,39 €	427 436,42 €	423 567,08 €		
Yvoire	128 069,50 €	41 903,47 €	177 590,61 €	347 563,58 €	351 432,92 €		
Totaux	310 000,00 €	77 500,00 €	387 500,00 €	775 000,00 €	775 000,00 €		
Acompte Excenevex versé au mois de février				201 308,76 €			
Acompte Yvoire versé au mois de février				163 691,24 €			
Participation Excenevex à devoir				226 127,66 €			
Participation Yvoire à devoir				183 872,34 €			

PRECISE que le versement des communes s'effectuera de la manière suivante :

- 50 % au mois de juin
- 50 % au mois de septembre

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Manuel DAL MOLIN



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Lé délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.